



Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Appel à propositions 2022 :

Liste de contrôle de l'éligibilité et exigences obligatoires

Cette liste de contrôle d'éligibilité comporte deux parties. La première partie est spécifique à l'Appel à propositions 2022 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Si vous avez répondu « oui » aux questions de la première liste, veuillez passer à la deuxième partie : « Exigences obligatoires ».

Critères d'admissibilité	Réponse
1. Votre organisation propose-t-elle de mettre en œuvre un projet dans un ou plusieurs pays et/ou territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Votre organisation dispose-t-elle des états financiers vérifiés pour les trois exercices précédents (2019, 2020, 2021) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Votre organisation dispose-t-elle de rapports d'audit organisationnel pour les trois exercices précédents (2019, 2020, 2021) ? <i>Si vous ne procédez pas à un audit organisationnel annuel, veuillez joindre une lettre officielle en indiquant la raison.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Votre organisation dispose-t-elle d'une expertise et d'une expérience dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de la lutte contre la violence contre les femmes et les filles (VCFF) au cours des cinq dernières années ? <i>Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, pour les nouvelles organisations qui existent depuis moins longtemps), trois années d'historique peuvent être acceptées. Veuillez joindre une lettre officielle indiquant les circonstances exceptionnelles.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Les exigences obligatoires/critères de préqualification suivants ont été conçus pour garantir que seules les organisations ayant une expérience suffisante, une solidité et une stabilité financières, des connaissances techniques démontrables, une capacité évidente à satisfaire les exigences d'ONU-Femmes et des références de partenaires supérieurs pour fournir ce qui est envisagé dans le présent appel à propositions seront prises en considération. ONU-Femmes se réserve le droit de vérifier toute information figurant dans les réponses des organisations candidates à l'appel à propositions ou de demander des informations supplémentaires après réception de leur proposition. Des réponses incomplètes ou inadéquates, l'absence de réponse ou une fausse déclaration en répondant à une question quelconque auront une incidence sur votre évaluation.

Exigences obligatoires/critères de pré-qualification	Réponse
1. Confirmez que les services/activités proposés font partie des services/activités clés que le candidat a réalisés en tant qu'organisation. Ces renseignements doivent être étayés par une liste d'au moins trois références de clients institutionnels pour lesquels un service similaire est actuellement ou a été fourni par l'organisation candidate.	Reference #1 : Reference #2 : Reference #3 :
2. Confirmez que l'organisation candidate est dûment enregistrée ou dispose de la base juridique/du mandat en tant qu'organisation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Confirmez que l'organisation candidate, en tant qu'organisation, est en activité depuis au moins cinq ans. ¹	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Confirmez que l'organisation candidate dispose d'un bureau permanent dans la zone de mise en œuvre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

¹Dans des circonstances exceptionnelles, trois années d'historique d'enregistrement peuvent être acceptées et cela doit être pleinement justifié.

5. L'organisation candidate accepte une visite de terrain dans un lieu ou une région où se déroule un travail de portée similaire à celui décrit dans le présent Appel à propositions.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6. Confirmez que l'organisation candidate n'a pas fait l'objet d'une constatation de fraude ou de toute autre inconduite pertinente à la suite d'une enquête menée par ONU-Femmes ou une autre entité des Nations Unies. L'organisation candidate doit indiquer si elle fait actuellement l'objet d'une enquête pour fraude ou toute autre faute pertinente de la part d'ONU-Femmes ou d'une autre entité des Nations Unies et fournir les détails de cette enquête.	<input type="checkbox"/> Oui (Confirmez) <input type="checkbox"/> Non
7. Confirmez que l'organisation candidate n'a fait l'objet d'aucune enquête et/ou n'a pas été accusée d'une quelconque inconduite liée à l'exploitation et aux abus sexuels ² .	<input type="checkbox"/> Oui (Confirmez) <input type="checkbox"/> Non
8. Confirmez que l'organisation candidate n'a été placée sur aucune liste de sanctions pertinentes, y compris, au minimum, la ou les listes consolidées de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.	<input type="checkbox"/> Oui (Confirmez) <input type="checkbox"/> Non

² Circulaire du Secrétaire général du 9 octobre 2003, intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » ([ST/SGB/2003/13](#)), et Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels